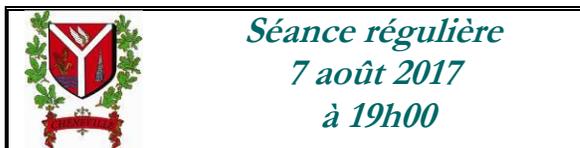


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 7 août 2017, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin

Absence non-motivée : madame Nathalie Evrard

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-08-228

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2017-08-229

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-08-230

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 juillet 2017 et des séances extraordinaires du 12 et du 17 juillet 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 3, du 12 et du 17 juillet 2017;

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de juillet 2017.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2017-08-231

Autorisation paiement factures – Groupe ABS Inc.

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Groupe ABS Inc. pour le contrôle et la vérification de la qualité des matériaux utilisés pour les travaux sur la montée Dinel;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 6 895.00 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 7 927.53 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61090-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2017-08-232

Remboursement crédit de taxes – Matricule 1683-88-7219

ATTENDU QUE la bâtisse du matricule 1683-88-7219 a brûlé le 19 février 2017;

ATTENDU QUE la date de la reconstruction n'est pas encore connue;

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule demande le remboursement du crédit des taxes payées pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 2 248.23 \$ pour le matricule 1683-88-7219.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2017-08-233

Autorisation paiement facture – Groupe Ô Jeux Inc.

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Groupe Ô Jeux Inc. pour l'achat et l'installation du nouveau module de jeux, des balançoires et de l'abri solaire du parc Do-Ré-Mi;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 25 683.77 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 29 529.92 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2017-08-234

Autorisation paiement facture – Multi-Routes Inc.

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Multi-Routes Inc. pour l'achat et l'épandage de l'abat-poussière pour les chemins de gravier;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 8 850.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 10 175.29 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2017-08-235

Facturation Raymond Asphalte Inc. – Réparation de nids-de-poule et asphaltage du stationnement *Place 73*

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation d'Asphalte Raymond Inc. pour les travaux d'asphaltage des nids-de-poule, principalement dans les montées Vinoy et Dumouchel, au montant de 21 700.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE nous avons également reçu la facturation pour l'asphaltage du stationnement *Place 73* au montant de 16 236.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement des deux factures;

QUE,

La dépense pour l'asphaltage des nids-de-poule au montant de 24 949.58\$ taxes incluses soit affectée au compte #02-32000-621.

QUE,

La dépense pour l'asphaltage du stationnement au montant de 18 667.34\$ taxes incluses soit affectée au compte #03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2017-08-236

Congrès 2017 de la Fédération Québécoise des Municipalités

ATTENDU QUE le 76e Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités aura lieu les 28, 29 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QU' il est important pour les élus de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde municipal;

ATTENDU QUE les frais d'inscription avant le 26 août 2017 sont de 760.00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire à participer au Congrès FQM 2017;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de l'inscription au montant de 873.81 \$ taxes incluses;

QUE,

Les frais d'hébergement et de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-11000-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. [2017-08-237](#)

Avis de motion – Règlement 2017-083 modifiant le règlement sur les permis et certificats

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte l'avis de motion – Règlement 2017-083 modifiant le règlement sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. [2017-08-238](#)

Adoption du projet de règlement 2017-083 modifiant le règlement sur les permis et certificats

ATTENDU QU' en vertu de l'article 445 du Code municipal, la présentation du projet de règlement doit précéder l'adoption d'un règlement;

ATTENDU QU' il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du projet de règlement est remise avec l'avis de motion;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le projet de règlement 2017-083 modifiant le règlement sur les permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2017-08-239

Autorisation paiement facture – Nova-Tech Énergie Inc.

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Nova-Tech Énergie Inc. pour l'achat et installation de la thermopompe pour l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 4 950.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture pour un montant de 5 691.26 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2017-08-240

Adoption du règlement 2017-081 relatif aux nuisances

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de revoir la réglementation relative aux nuisances;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2017;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 12 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement 2017-081 relatif aux nuisances.

Gilles Tremblay, maire

Suzanne Prévost, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Calendrier

Avis de motion : 3 juillet 2017

Adoption du projet de règlement : 12 juillet 2017

Adoption du règlement 2017-081: 7 août 2017

Entrée en vigueur: 8 août 2017

par la résolution : 2017-07-206

par la résolution : 2017-07-219

par la résolution : 2017-08-240

5.11. 2017-08-241

Autorisation paiement de facture – Service d’excavation Jacques Lirette Inc. – Montée Bédard

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de Service d’excavation Jacques Lirette Inc. pour la réparation de la montée Bédard;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 6 132.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture pour un montant de 7 050.85 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.12. 2017-08-242

Abrogation de la résolution 2017-05-140

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville abroge la résolution 2017-05-140.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.13. 2017-08-243

Mandat à l’ingénieure de la MRC pour l’élaboration des plans et devis pour la montée Vinoy - Volet RIRL

ATTENDU QUE le conseil désire déposer une demande d’aide financière dans le cadre du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) pour la montée Vinoy Ouest;

ATTENDU QUE des plans et devis des travaux à effectuer sont demandés avec le dépôt de la demande;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau offre le Service d’ingénierie qui répond à ce besoin;

ATTENDU QU’ une proposition d’offre de services au montant de 8 646.60\$, plus 10% de frais administratif, nous a été soumise pour approbation par madame Nirisoa Raherinaina, ingénieure à la MRC;

ATTENDU QUE cette proposition comprend une étude préliminaire, l'élaboration de plans et devis pour soumission, des services durant l'appel d'offre et pendant l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de madame Nirisoa Raherinaina, au montant de 9 511.26\$, afin de produire les documents nécessaires à la demande d'aide financière;

QUE

L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention de la lettre d'octroi par le Ministère du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports dans le cadre de la subvention du programme PIRL Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2017-08-244

**Travaux de correction aux bassins d'eau/chambre des vannes -
Soumission de Québéco Inc.**

ATTENDU QUE des correctifs aux travaux exécutés aux bassins d'eau/chambre des vannes effectués à l'été 2016 sont demandés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

ATTENDU QUE le Groupe Québéco Inc., qui a fait les travaux initiaux, soumissionne pour un montant de 9 204.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Québéco Inc. au montant de 10 582.30\$ pour les travaux de correction au bassin d'eau/chambre des vannes;

QUE,

La dépense soit financée par la taxe d'accise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2017-08-245

Renouvellement demande de salle sans frais – Comité régional troisième âge Papineau

ATTENDU QUE le Comité régional du troisième âge (CR3A) demande une salle pour venir offrir leurs services dans notre municipalité;

ATTENDU QUE ces rencontres ont lieu chaque deuxième mardi du mois de 9h00 à 11h00;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle sans frais pour le CR3A pour l'année 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2017-08-246

Achat supplémentaire de sable – Terrain de baseball

ATTENDU QUE la résolution #2017-05-156 qui autorise un montant de 1 200.00\$ plus les taxes applicables pour l'achat de sable pour le terrain de baseball;

ATTENDU QUE plus de sable que prévu est nécessaire pour remettre en condition le terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de sable supplémentaire pour un montant de 1,000.00\$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. 2017-08-247

Demande de prêt de matériel – Municipalité de Duhamel

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel, via le Carrefour Duhamel, propose le prêt de tubes gratuitement afin de descendre la rivière Petite-Nation, entre la halte-routière de Duhamel et le Centre touristique du Lac-Simon;

ATTENDU QUE malgré le fait que le nombre de tubes disponibles en location a été doublé cette année, des demandes de prêts doivent être refusées par manque de tubes;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel a voulu passer une commande pour l'achat de nouveaux tubes afin de résoudre le problème, mais le délai de livraison fait en sorte que les tubes commandés ne pourront arriver avant la fin de l'été;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel nous demande le prêt des tubes que nous utilisons l'hiver pour la glissade;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des équipements mentionnés ci-dessus jusqu'au 5 septembre 2017 à la municipalité de Duhamel conditionnellement à ce que les tubes reviennent en bon état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.18. 2017-08-248
Accotements et fossés montée Dinel**

ATTENDU QUE des travaux ont été effectués dans la montée Dinel, soit le changement de ponceaux et de l'asphaltage;

ATTENDU QUE il s'avère nécessaire de refaire les accotements et certains fossés dans la partie de ce chemin qui n'a pas fait l'objet de travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise des travaux pour les accotements et les fossés de la montée Dinel, exécutés à l'heure par Service d'excavation Lirette Inc.;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.19. 2017-08-249
Achat et installation de caméras – Patinoire et environs**

ATTENDU QU' il y a eu plusieurs épisodes de vandalisme à la patinoire et aux bâtiments et infrastructures environnants;

ATTENDU QUE des caméras s'avèrent nécessaires afin d'éradiquer la problématique;

ATTENDU QUE Martin Crépeau informatique soumissionne pour l'achat et l'installation de caméras à la patinoire et aux environs pour un montant de 2 175.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ce montant inclut les pièces, caméras et fils, mais il y a des pièces qui pourraient s'ajouter lors de l'installation (comme des pieds et boîtes murales pour soutenir les caméras ou des antennes pour les caméras extérieures), dépendant de l'endroit exact où l'installation sera effectuée;

ATTENDU QUE ce montant inclut le temps de main-d'œuvre estimé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Martin Crépeau informatique pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance pour la patinoire ainsi que l'arrière du Centre St-Félix-de-Valois pour un montant de 2 500.71 \$ taxes incluses, avec certains ajustements selon les spécifications ci-haut mentionnées;

QUE,

La dépense soit prise au compte #03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de soutien financier – Campagne Solidarité Ristigouche

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une demande de soutien financier de la part de la municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est, mais n'y donnera pas suite puisque le budget pour les dons est déjà accordé pour l'année 2017.

C-002 Demande de gratuité de salle – Corporation des loisirs, de la culture et des arts de Lac-Simon

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit la demande pour une gratuité de salle de la part de la Corporation des loisirs, de la culture et des arts de Lac-Simon, mais n'y donnera pas suite puisque ce n'est pas un organisme de la municipalité. Si cet organisme désire tout de même louer la salle pour leur activité, il pourra le faire selon les tarifs en vigueur sur la liste de prix de location de salles.

C-003 Dépôt des états financiers finaux de l'OMH pour 2016

2017-08-250

Dépôt des états financiers finaux de l'Office municipal d'habitation de Chénéville pour 2016

ATTENDU QUE nous avons reçu les états financiers finaux de l'O.M.H. pour 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les états financiers finaux de 2016;

QUE,

Le conseil émette un chèque au montant de 2 078,00\$ pour couvrir la part finale de la Municipalité pour l'exercice 2016;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Levée de fonds annuelle – Coop Santé du Nord de la Petite-Nation

2017-08-251

Levée de fonds annuelle – Coop Santé du Nord de la Petite-Nation

ATTENDU QUE la Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation organise la première édition d'un événement, que ses administrateurs espèrent qu'il devienne une levée de fonds annuelle, de marche afin d'amasser des fonds;

ATTENDU QUE la Coop sollicite une contribution de 200.00\$ de la municipalité en échange d'une visibilité sous forme d'affiche publicitaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'un montant de 150.00\$ à la Coopérative de Santé de la Petite-Nation dans le cadre de leur levée de fonds annuelle, montant prévu à la liste de dons pour l'année 2017;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande de prêt de matériel – Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la-Paix

2017-08-252

Demande de prêt de matériel – Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la Paix

ATTENDU QUE le Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la-Paix aura lieu du 9 au 13 août prochain;

ATTENDU QUE l'organisateur du Festival, Monsieur Mario Legault, désire emprunter le panneau électrique mobile de la municipalité, le câblage électrique (rallonges) et des dossards de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des équipements mentionnés ci-dessus à l'organisation du Festival de la Patate de Notre-Dame-de-la-Paix après vérification de nos besoins à ces dates.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-006 Demande de remboursement de frais – Matricule 1683-92-2166

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit la demande du matricule 1683-92-2166 concernant des frais de réparations de bris de plomberie qui seraient possiblement reliés à un gel d'eau survenu à l'hiver 2014-2015. Le conseil n'y donnera pas suite puisque les citoyens ont tardés à faire parvenir leur réquisition à la municipalité (plus d'un an) et que le délai entre le gel d'eau et le bris est trop long pour établir un lien direct entre les deux événements.

7. VARIA

2017-08-253

Don - Fondation de l'Hôpital Charles-Le Moyne

ATTENDU QUE le décès du père d'un employé est survenu récemment;

ATTENDU QUE la famille apprécierait des dons à la Fondation de l'Hôpital Charles-Le Moyne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le versement d'un don à la fondation de l'Hôpital Charles-Le Moyne au montant de 50\$ à la mémoire du défunt;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2017-08-254

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9893 à # 9948 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/07/2017 et dont le total se chiffre à **629 173.18 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **23 436.36 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **652 609.54 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2017-08-255

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juillet 2017 au montant total de **29 928.65 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-08-256

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière